

le 10 novembre 2016

représentant les conseils
D D P D D

Nous demandons que nos deux parcelles 111, 112, Section A
devennent constructibles lors de votre prochaine révision
du PLU (Partie de Stolpas service AGFA)
Merci de prendre en considération notre demande
Bien cordialement
D D P D D

le 21 juin 2019

Prendre en compte la possibilité de construire
un logement en deuxième plan avec chemin
d'accès de 4 mètres de large.

Cordialement

D D P D D